

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02

laure.heger@conthey.ch

Réponse à l'interpellation de Charlotte Thétaz, Le Centre – Sabrina Ruchat, UDC – Bahira Sidani-Awada, Les Vert.e.s

Impôt sur les chiens : transparence et infrastructures

1. Préambule

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 14.11.2025 par les groupes « Le Centre », « UDC » et « Les Vert.e.s » via leurs conseillères générales respectivement dans l'ordre des groupes Mesdames Charlotte Thétaz, Sabrina Ruchat et Bahira Sidani-Awada, afin d'expliquer l'utilisation de l'impôt sur les chiens.

Le présent document vise à répondre à l'interpellation et à porter à la connaissance du Conseil général les démarches entreprises ainsi que les solutions mises en place dans ce contexte.

2. Questions | Réponses

2.1. Comment le montant de l'impôt est-il réparti dans le plan comptable communal ? (Administration, salubrité, sécurité, infrastructure, etc.)

Les impôts facturés pour plus de 850 chiens sont comptabilisés dans le compte 910.4033.01 Impôts sur les chiens, dans la fonction Impôts des personnes physiques. Le total des impôts perçus couvre en partie les frais suivants :

Fonctions 342 (Parcs et jardins) et 615 (Voirie) - Salubrité et infrastructures :

- Tournée complète de ramassage des poubelles 2 fois par semaine pour l'élimination des excréments canins (en parallèle du ramassage des poubelles publiques) ;
- L'achat de sacs poubelles spécifiques (sachets) et le remplacement lors des tournées de ramassage, sur les poubelles pour les chiens et sur un certain nombre de moloks, représentant des milliers de sachets par année. ;
- Les achats pour le remplacement ou la mise en place de nouveaux distributeurs de sachets (existants ou supplémentaires) ;
- Les achats pour le remplacement et la mise en place de nouvelles poubelles ;
- Le nettoyage (excréments) et la remise en état suite-à des détériorations et dégradations dans les espaces publics, par le personnel du service des parcs et jardins : parcs, places et jardins publics, places de jeux, massifs, espaces verts, terrains de sport (Sécheron), etc. ;
- La mise en place de panneaux d'indication des distributeurs, d'interdiction ou de consignes spécifiques (exemples : chiens tenus en laisse, ne pas jeter les sachets, etc.).

Fonction 111 (Police des animaux)

- Interventions pour des chiens errants, morsures ;
- Sur requête du contrôle de l'habitant : interventions auprès des propriétaires récalcitrants à régulariser leur situation pour pouvoir détenir un chien ;
- Sur requête du vétérinaire cantonal : contrôle des conditions de vie des animaux (maltraitance animale) ;
- Enquêtes selon législation en vigueur pour chiens non tenus en laisse, excréments laissés sur la voie publique.

Fonctions 021 | 022 Finances et Administration

- Enregistrement des détenteurs de chiens dans la base de données Amicus ;
- Réalisation des tâches dévolues aux autorités communales selon le Règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens, art. 8 ;
- Etablissement et suivi des factures de l'impôt sur les chiens ;
- Versement du soutien annuel à la société protectrice des animaux à hauteur de CHF 5'000.

2.2. Quelles infrastructures destinées aux propriétaires de chiens existent actuellement à Conthey (bornes à sacs, poubelles, zones de détente, espaces canins, signalétique...)?

Les infrastructures suivantes sont disponibles à Conthey :

- Distributeurs de sachets et poubelles intégralement destinées aux excréments canins :
 - Environ 50 répartis sur l'ensemble du territoire communal de la plaine jusqu'aux villages les plus éloignés ;
 - Environ 50 distributeurs de sachets supplémentaires répartis sur les moloks.

Il n'existe actuellement aucune zone de détente spécifiquement dévolue aux propriétaires de chiens, ni de zones interdites à ces derniers. En revanche, de nombreux espaces naturels sont accessibles pour la promenade des chiens sur l'ensemble du territoire contheysan.

Concernant la signalétique, des panneaux comportant des consignes spécifiques (chiens tenus en laisse, etc.) sont installés à des emplacements stratégiques.

2.3. La Municipalité prévoit-elle de développer ou renforcer certaines infrastructures, notamment :

- **nouveaux points de distribution de sacs,**
- **création ou amélioration d'espaces canins sécurisés,**
- **zones de socialisation ou d'éducation,**
- **meilleure signalisation ou information ?**

Un état des lieux exhaustif des emplacements des poubelles publiques et des poubelles destinées aux sachets pour excréments canins est actuellement en cours, en vue d'établir une cartographie complète. Celle-ci permettra, d'une part, d'évaluer la cohérence du dispositif existant et, d'autre part, de déterminer la nécessité d'installer de nouveaux distributeurs.

Cette analyse sera finalisée au cours du premier semestre 2026. Le cas échéant, les besoins supplémentaires identifiés seront mis en œuvre.

Il est précisé que les coûts d'installation sont significatifs, incluant notamment l'achat de la poubelle et du distributeur, les travaux de génie civil pour le support, ainsi que les équipements annexes. Le coût estimatif s'élève à environ CHF 2'500.- par nouvelle poubelle, hors coûts supplémentaires de fonctionnement (tournées de collecte, fourniture des sachets, nettoyage, etc.).

Il n'existe à ce jour aucun projet de création d'espaces canins sécurisés, même si des discussions ont déjà été menées avec des communes voisines. Ce type d'infrastructure doit en effet être implanté à une distance suffisante des zones d'habitation, et implique par ailleurs des coûts de construction relativement élevés.

Dans le cadre de l'état des lieux en cours portant sur la cartographie des poubelles destinées aux sachets pour excréments canins, une amélioration et/ou un renforcement de la signalétique sont également étudiés.

En matière de communication, la commune de Conthey met à disposition sur son site internet une page dédiée à l'impôt sur les chiens ainsi qu'à la base de données Amicus. Par ailleurs, les emplacements des distributeurs et des poubelles destinés aux sachets pour excréments canins sont répertoriés et visualisables sur le SIT (système d'information du territoire) communal.

2.4. Conthey verse actuellement un soutien annuel à la SPA du Valais. Quel est le montant de ce soutien ?

Le soutien annuel se monte à CHF 5'000.

Sur quelle base est-il défini ?

Il s'agit d'un montant forfaitaire.

Une adaptation ou une formalisation de ce soutien est-elle envisagée ?

A la lecture des informations ci-dessus aucune adaptation du soutien n'est actuellement pas envisagée.

2.5. La Municipalité juge-t-elle opportun de réexaminer le montant de l'impôt sur les chiens, au vu :

- de la comparaison avec les communes voisines,
- des prestations offertes localement,
- des besoins en matière de gestion canine ?

Au vu de ces éléments et des réponses apportées, la Municipalité n'envisage pas de réexaminer le montant de l'impôt sur les chiens.

2.6. Est-il envisagé d'améliorer la communication envers les propriétaires de chiens, notamment sur l'utilisation des recettes, les infrastructures disponibles et les bonnes pratiques attendues ?

Oui, il est envisagé d'améliorer la communication principalement sur les règles à respecter en tant que détenteur de chiens, car la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes de citoyens mécontents des incivilités causées par ces animaux.

3. Conclusion

En matière de gestion des chiens sur le territoire de la commune, les infrastructures existantes – espaces de promenade, poubelles publiques et distributeurs de sachets pour excréments canins, ainsi que la signalétique associée – sont adaptées et réparties de manière cohérente. L'ensemble des mesures mises en œuvre vise à concilier les besoins des détenteurs de chiens et le bien-être de l'ensemble des citoyens. D'autre part, dans un cadre juridique, un projet de Loi sur les chiens va prochainement être discuté au Grand Conseil valaisan.

Finalement, il convient de souligner que les recettes issues de l'impôt sur les chiens contribuent au financement de ces dispositifs, même si elles ne couvrent probablement pas l'intégralité des coûts. L'organisation actuelle garantit néanmoins que ces ressources sont utilisées de manière judicieuse et transparente, au bénéfice de la collectivité.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 29 janvier 2026

Christophe Germanier
Président



Laure Heger
Secrétaire municipale



CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch



